

Castex, Véran et Blanquer visés par une nouvelle plainte à la Cour de justice de la République



[Source : FranceSoir]

Auteur(s): FranceSoir

Nous avons rapporté à la mi-novembre la plainte des associations BonSens.org et Association internationale pour une médecine scientifique indépendante et bienveillante (AIMSIB) contre X, notamment les médias grand public et leurs directeurs de publication. L'objet : un traitement médiatique partial qui se traduit par une diffusion en continu d'une information déloyale et biaisée, conduisant à l'exercice d'une pression psychologique visant à soumettre le public à un essai clinique de thérapie génique, qui présente des risques pour la santé.

Une nouvelle fois, BonSens s'associe à l'AIMSIB dans le cadre d'une plainte contre Jean Castex, Premier ministre, Olivier Véran, ministre de la Santé, et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, pour des faits d'abus de faiblesse et d'ignorance, d'extorsion de consentement et de tentative d'extorsion de consentement, d'empoisonnement et de tentative d'empoisonnement, d'escroquerie et de tentative d'escroquerie en bande organisée, de tromperie aggravée et de tentative de tromperie aggravée en bande organisée, de génocide.

En premier lieu, les associations estiment que nous vivons actuellement, non pas une crise sanitaire, mais une crise mondiale financière sur fond d'idéologie mondialiste et néomalthusienne. Une crise dont les membres du gouvernement se sont saisis pour inciter la population à se faire injecter des produits pharmaceutiques expérimentaux appelés à tort « vaccins » au moyen de mesures coercitives sans précédent.

Il leur est reproché les publicités mensongères à propos de ces produits expérimentaux sans jamais informer les Français sur les risques encourus, sur le fait qu'il s'agisse d'un essai clinique, sur les décès survenus en France et à l'international.

À l'appui de leur dossier de plainte, de nombreux éléments sont apportés pour démontrer les liens d'intérêt financier entre les grands médias, les GAFAM, l'OMS, GAVI, différentes fondations, les intervenants de plateau, les agences de conseil sélectionnées par le gouvernement et les laboratoires

pharmaceutiques commercialisant les « thérapies géniques expérimentales » (condamnés à de multiples reprises pour corruption de chefs d'État, fausse publicité, atteinte au principe du consentement libre et éclairé, blessures et homicides).

BonSens et AIMSIB concluent qu'il faut donc évoquer ici une collusion se manifestant par un ensemble d'actes depuis janvier 2020 qui démontrent une volonté d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique et psychique d'un grand nombre de citoyens français.

Pour étayer leur argumentaire, le dossier de 135 pages comporte une avalanche de faits et de documents notamment sur les mécanismes de torture psychologique et de manipulation de masse, le recours à des tests PCR pour créer une pandémie de tests positifs et de faux malades, l'exploitation d'un taux d'incidence fixé à un niveau de cas extrêmement bas pour justifier la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, le faible taux d'hospitalisation Covid pour l'année 2020 contrastant avec le discours de peur tenu par Olivier Véran, le nombre de morts causés par le Covid augmentés artificiellement, l'interdiction de traitements efficaces mondialement connus au motif qu'il n'y aurait « aucune preuve scientifique » alors qu'il en existe une abondance, la dépendance des médias français vis-à-vis des géants financiers américains empêchant les citoyens de se former un consentement libre et éclairé, les violences, menaces, discriminations et incitations à la haine à l'endroit des personnes qui ne se soumettent pas à l'expérience scientifique en cours, ou encore le haut niveau d'effets secondaires et de décès liés à la vaccination.

Au regard de ces éléments, des premiers décès survenus au moment de la vaccination de masse, des multiples alertes d'experts mondiaux, les associations jugent que l'éthique médicale et le principe de précaution auraient dû pousser à la cessation immédiate de cette expérimentation.

Elles accusent donc les membres du gouvernement de persister dans une voie « meurtrière » et de dramatiser aujourd'hui une cinquième vague qui n'existe pas afin de contraindre les Français à courir vers une troisième injection, adolescents compris, qui, elles soulignent, s'ils sont loin d'être la cible du Covid, sont, en revanche, fortement susceptibles de développer des effets secondaires.

S'appuyant sur les définitions juridiques, elles estiment que les éléments constitutifs d'un génocide sont réunis, posant la question : « Quelle idéologie ou raison financière peut pousser un gouvernement à terroriser et sacrifier ainsi sa population ? »

Pour l'ensemble de ces raisons, BonSens et AIMSIB ont choisi de déposer une plainte auprès de la Commission des Requêtes.

Retrouvez ici l'intégralité de la plainte (PDF) [135 pages]

Auteur(s): FranceSoir